



Politique environnementale de l'Université Catholique de Bukavu

www.ucbukavu.ac.cd

Catégorie:	Environnement
Instances de suivi de mise en œuvre:	Ecole régionale de Santé Publique (ERSP) & Centre de Recherche en Environnement et Géo-ressources (CREGER)
Instance d'approbation:	Comité de Direction après avis du Conseil de l'Université
Date d'approbation préalable par le Comité de Direction:	01-04-2022
Avis du Conseil de l'Université et approbation finale (prévue en date de):	29-04-2022
Prochaine révision:	28-10-2024
Série:	001-UCB

ATTENDU QUE l'Université Catholique de Bukavu, en vue de répondre aux problèmes du Kivu montagneux, s'est engagée à apporter des solutions adéquates à travers la formation universitaire et ce, en fonction des besoins de la communauté¹;

ATTENDU QUE le règlement des étudiants invite ces derniers à l'observance stricte des lois du pays notamment en matière de protection de l'environnement, ainsi que toutes les autres règles ordinaires et connues de la bonne tenue et de la morale²;

¹ Statuts de l'Université Catholique de Bukavu, préambule, p. 5.

² Art. 21 du Règlement des étudiants, Université Catholique de Bukavu, disponible sur <https://ucbukavu.ac.cd/wp-content/uploads/2020/01/Students-rules.pdf>.

ATTENDU QUE depuis le lancement de l'année académique 2018-2019, l'Université Catholique de Bukavu avait introduit des mesures sur la gestion des déchets et la protection de l'environnement dans le Prospectus adressé aux étudiants et membres du personnel ;

ATTENDU QUE depuis le 17 mai 2018 l'Université Catholique de Bukavu est membre d'Impact Académique des Nations Unies (UNAI) et que cette adhésion est venue renforcer l'engagement du personnel et des étudiants dans la vulgarisation des principes des Nations Unies en Général et ceux de développement durable en particulier.

ATTENDU QUE l'Université Catholique de Bukavu a mis en service une spin off dénommée « *Green Community Expertise Office* » qui est la conséquence directe du projet « *Bukavu Green Community as pioneers of an integral and sustainable development in DR Congo* » issue de l'accord de collaboration signée avec la Communauté Sant'egidio en date du 1^{er} juin 2018 ;

ATTENDU QUE depuis l'année 2018 l'Université Catholique de Bukavu s'est engagée sur la voie de la préservation de l'environnement notamment par l'adoption de l'énergie photovoltaïque pour faire fonctionner ses campus ;

ATTENDU QUE l'année 2020 a été celle de la création du Centre de Recherche en Environnement et Géo-ressources en guise de la promotion de la recherche dans la gestion durable de l'environnement et géo-ressources en République Démocratique du Congo et de servir de cadre d'apprentissage et de recherche scientifique pour les étudiants en environnement de l'Université Catholique de Bukavu et d'ailleurs ;

ATTENDU QUE par ses activités de recherche-action, de vulgarisation à travers conférences-débats, journées scientifiques et webinaires, ainsi que de la recherche fondamentale l'Université Catholique de Bukavu contribue déjà à la protection de l'environnement et qu'elle souhaite inscrire cette politique ;

ATTENDU QUE, lors des échanges en Conseil d'Administration ainsi qu'en Conseil de l'Université, les enjeux environnementaux ont toujours figuré parmi les questions primordiales ;

Par l'adoption de la présente politique l'Université Catholique de Bukavu réaffirme son rôle de défenseur de l'environnement et sa place centrale dans la communauté en ce qui concerne la promotion du développement durable.

I. Objectif

L'Université catholique de Bukavu a la responsabilité et la capacité intellectuelle de montrer la voie et de donner l'exemple en prônant activement un environnement sain pour les générations actuelle et futures. Elle souscrit aux principes de gestion environnementale responsable et reconnaît le besoin urgent et l'occasion de réagir au changement climatique mondial par l'éducation, la recherche, son fonctionnement, l'élaboration de politiques et l'échange d'informations.

II. Portée

Cette politique s'applique à tous les membres du personnel de l'Université, qu'ils soient permanents ou visiteurs ; aux étudiants régulièrement inscrits ainsi qu'à ceux en cours de mobilité ainsi qu'à tous les visiteurs se trouvant dans les installations de l'Université car leurs actions et comportement dans l'institution ont des répercussions sur l'environnement.

III. Définition

Développement durable : l'Université Catholique de Bukavu adopte la définition de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature :

« Un développement qui prévoit des améliorations réelles de la qualité de la vie des humains et en même temps conserve la vitalité et la diversité de la Terre. Le but est un développement qui soit durable. À ce jour, cette notion paraît utopique, et pourtant elle est réalisable. »

IV. Principes

L'Université Catholique de Bukavu souscrit aux principes suivants de développement durable :

- Gestion environnementale : l'Université appliquera activement des stratégies pour réduire son empreinte environnementale. La conservation des ressources et la réduction des déchets passeront par la prise en compte des conséquences économiques, sociales et environnementales de ses actions.
- Éducation environnementale : Au moyen de l'éducation et de la sensibilisation, l'Université Catholique de Bukavu encouragera la prise de conscience générale de l'environnement. Tout le monde sera encouragé à assumer et à communiquer un degré élevé de responsabilité environnementale par ses propres actions et collectivement.

V. Énoncé de politique

Conformément aux principes susmentionnés, l'Université Catholique de Bukavu prendra toutes les mesures raisonnables, afin de minimiser l'impact qu'elle pourrait avoir sur l'environnement.

1. S'efforcer continuellement à améliorer sa performance environnementale ;
2. Gérer ses activités afin de protéger l'environnement, y compris la prévention de la pollution ;
3. Fixer des objectifs et des cibles pour mesurer et réduire son impact environnemental ;
4. Réduire les émissions de carbone conformément au plan de mise en œuvre de la réduction des émissions de carbone ;
5. Suivre les principes de la hiérarchie des déchets afin de réduire la quantité de déchets produits et d'augmenter les taux de recyclage ;
6. Réduire la consommation d'eau sur tous ses sites ;
7. Améliorer l'utilisation de toutes les catégories d'espace, en tenant compte des considérations d'accessibilité et de la nécessité d'ajustements raisonnables ;
8. S'assurer que les espaces sont utilisés efficacement afin de maximiser l'efficacité du chauffage, de la climatisation et de l'éclairage d'une zone ;
9. Encourager et promouvoir le transport durable auprès du personnel, des étudiants et des visiteurs ;
10. Promouvoir la biodiversité sur ses campus ;
11. Promouvoir les principes de la construction durable dans les nouveaux projets de construction et de rénovation. ;
12. Se faire le champion du développement durable et l'intégrer dans le programme d'études ;
13. Prendre en compte la durabilité dans les décisions d'achat de biens et de services fournis à l'Université ;
14. Utiliser des groupes de travail sur les questions environnementales pour améliorer la performance de l'Université et s'engager auprès du personnel et des étudiants ;
15. Développer, maintenir et améliorer continuellement un système de gestion environnementale accrédité afin d'améliorer la performance environnementale ;
16. Maintenir des références en matière de durabilité auprès d'organismes externes reconnus ;
17. Mettre cette politique à la disposition du personnel, des étudiants et du public.